



Protection civile

Lavaux-Oron

**PRÉAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
N° 02 - 2025**

SÉANCE DU 15 MAI 2025

RAPPORT DE GESTION 2024

Rapport de gestion

ORPC LAVAUX-ORON



Rte de l'Industrie 15
1072 Forel (Lavaux)
T + 41 21 338 03 60

orpc.lavaux-oron@vd.ch

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE GESTION 2024.....	1
AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION.....	5
L'ORPC DU DISTRICT LAVAUX-ORON	6
AUTORITES POLITIQUES.....	7
FINANCES.....	11
BATAILLON LAO.....	12
LES COMPAGNIES.....	13
PLANIFICATION	14
MISSIONS.....	15
SERVICE DE PIQUET	16
INSTRUCTION.....	17
QUELQUES CHIFFRES	19
INTERVENTIONS EN SITUATION D'URGENCE (ISU)	20
LOGISTIQUE	21
PROMOTIONS.....	25
CONCLUSION	26

Suivez-nous et découvrez nos missions en images !

Plongez au cœur de nos actions et découvrez notre engagement pour la communauté

👉 Retrouvez toutes les informations sur notre site internet et réseaux sociaux suivants :



AVANT-PROPOS



Après une année 2023 marquée par plusieurs interventions en situation d'urgence,

l'année 2024 n'en a connu aucune sur notre district. Faut-il dès lors s'en réjouir ?

La réponse est absolument positive, car cela signifie qu'aucun événement n'a mis en danger la population. Ce rapport présente les activités réalisées durant l'année et met en lumière les interventions en faveur de la collectivité prouvant l'engagement de notre ORPC LAO à servir la population.

Cette dernière est à la base de notre réflexion. Nous sommes conscients que nous nous trouvons à un tournant stratégique où les enjeux environnementaux, sociaux et économiques font faces à une réduction des effectifs de nos organisations. Néanmoins, ces dernières se positionnent comme des acteurs clés dans cette transition que vit notre Canton et sont prêtes à s'entraider et à collaborer.

A l'aube d'une révision importante de la loi, l'Assemblée des présidents de Codir a œuvré, cette fois, auprès des faïtières des communes vaudoises (AdCV et UCV) afin qu'elles ne soutiennent pas le projet du Conseil d'Etat de cantonaliser la protection

civile vaudoise et cela à charge des communes.

Par contre, dans le cadre de son Plan climat, nous pouvons soutenir la démarche du Conseil d'Etat de permettre aux communes de devenir plus résilientes face aux crises en se préparant à les affronter à l'aide d'outils. Notre organisation connaît bien ces outils et reste à disposition de nos communes.

Nos communes du district et nos populations n'ont pas subi d'événements critiques ayant nécessité l'engagement de notre organisation, tant mieux ! Néanmoins elle a continué à assumer ses missions et ses responsabilités de formation au travers de l'instruction et des cours de répétition, sans baisser les bras.

Fort de son attachement à l'action de proximité, le Comité de direction a poursuivi son soutien à tous les maillons de la chaîne sécuritaire garant d'une sécurité au service de la population.

Au nom du Comité de direction, j'adresse mes plus vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'ORPC LAO, ainsi qu'à tous les partenaires. Je salue leur professionnalisme, leurs compétences et leur disponibilité.

Pour conclure, je remercie particulièrement l'ensemble du Comité de direction et du Conseil intercommunal pour leur engagement en faveur de notre association durant cette année.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Jean-Marc Chevallaz
Président du Comité directeur (CODIR)



Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil
intercommunal,

A la lecture de ce
rapport, vous découvrirez l'éventail des
activités exercées par notre organisation.

En tant qu'entité dédiée à la sécurité, la
protection civile a pour mission essentielle de
protéger la population, d'assister les
personnes en quête de sécurité, de
sauvegarder les biens culturels, ainsi que
d'apporter un soutien aux autorités et aux
organisations partenaires en situation
d'urgence (ISU), tout en réalisant des
interventions au bénéfice de la collectivité
(IFC) et des travaux de remise en état.

L'année 2024 a débuté de manière plus
calme en comparaison à l'année précédente,
la crise énergétique et le conflit Ukrainien
sont toujours une préoccupation, cependant
avec une pression moindre. Le concept des
points de rencontre d'urgence a été finalisé
dans toutes les communes du District. La
planification des services prévue a pu se
dérouler conformément à nos attentes, ce qui
nous a permis de nous concentrer sur la
formation continue ainsi qu'aux engagements
des interventions en faveur de la collectivité
dans notre district.

Le plan de stationnement actuel des
constructions est arrivé à échéance. Il nous a
été demandé de revoir à la baisse le nombre
de constructions dédiées à la PCi pour la
période 2026-2035. Une fois le concept validé
par l'OFPP, une communication sera
adressée aux communes. Nos effectifs
continuent d'être affectés par la nouvelle loi
LPPCi qui a comme conséquence une
diminution annuelle marquée de nos cadres.
Néanmoins, nous nous efforçons de trouver
des solutions afin de valoriser les formations
certifiées qui peuvent apporter un plus dans
la vie professionnelle. Cependant cela reste
insuffisant par rapport à nos besoins. Nous
faisons face à la vie professionnelle qui nous
rend la tâche difficile.

En conclusion, je voudrais adresser mes
remerciements à nos cadres, miliciens et
volontaires pour leur engagement. Sans eux,
notre organisation ne pourrait pas fonctionner
de manière satisfaisante.

Je souhaite adresser également ma gratitude à
mes collègues professionnels pour leur
soutien, leur investissement afin de trouver des
solutions aux problèmes rencontrés et ainsi de
permettre à notre organisation de grandir. Mes
remerciements vont également au Comité
directeur pour sa confiance et son soutien,
ainsi qu'au Conseil intercommunal.

Vive la Protection civile de Lavaux-Oron et
bonne lecture.

major, Olivier Pittier Commandant a.i

INTRODUCTION

La protection de la population est l'un des sept instruments dont la Suisse dispose pour mener à bien les tâches relevant de la politique de sécurité. Il s'agit d'un système coordonné composé de cinq organisations partenaires, à savoir la police, les sapeurs-pompiers, les services de la santé publique, les services techniques et la protection civile. Les organisations partenaires de la protection de la population sont responsables de leurs champs d'action respectifs et se portent mutuellement assistance dans l'accomplissement de leurs tâches.

La protection civile joue un rôle important dans notre pays. Etant la seule organisation partenaire à être ancrée dans la Constitution fédérale et à connaître une obligation de servir à l'échelon national, la protection civile occupe une position particulière dans le système coordonné de protection de la population. Elle est l'unique organisation civile qui puisse garantir une capacité durable d'intervention en cas d'événements graves d'une certaine durée et appuyer, renforcer ou décharger les autres organisations sur le long terme.

Par ailleurs, la protection civile fournit des prestations spécialisées telles que l'aide à la conduite en faveur des états-majors de crise des cantons et communes, la transmission de l'alarme à la population, la mise à disposition de l'infrastructure de protection, l'assistance de personnes sans abri et en quête de protection, la protection des biens culturels ainsi que des opérations de sauvetage difficiles et des travaux de remise en état. Ce profil des compétences exigées et cette capacité durable d'intervention font de la protection civile un maillon indispensable au sein de la chaîne sécuritaire.

Fondée en 1963, la protection civile a célébré son cinquantième anniversaire en 2013. L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a initié un certain nombre d'actions pour commémorer le jubilé de la protection civile dont le projet consistant en la construction de 50 ponts et passerelles à travers tout le pays. À l'échelle du canton de Vaud, ce sont dix ponts construits par les astreints qui contribuent ainsi à rappeler les missions essentielles assumées par la protection civile.



L'ORPC DU DISTRICT LAVAUX-ORON

L'Organisation régionale de protection civile du district Lavaux-Oron (ORPC Lavaux-Oron) est une association de communes conformément à la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi) du 11 septembre 1995 et aux articles 112 à 128 de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956.

Au 31 décembre 2024, l'ORPC est constituée de 16 communes avec 65'729 habitants, pour une superficie de 134.57 km². Voici la liste du nombre d'habitants par commune :

Belmont-sur-Lausanne	3'922
Bourg-en-Lavaux	5'465
Chexbres	2'263
Forel	2'088
Jorat-Mézières	3'189
Lutry	10'750
Maracon	569
Montpreveyres	653
Oron	6'345
Paudex	1'512
Puidoux	2'976
Pully	19'545
Rivaz	329
St-Saphorin	389
Savigny	3'506
Servion	2'228



AUTORITES POLITIQUES

Vue d'ensemble

L'association de communes de l'ORPC Lavaux-Oron est constituée d'un Conseil intercommunal (organe délibérant), d'un Comité de direction (organe exécutif) et d'une Commission de gestion (organe de contrôle).

Le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026

Le CI se constitue comme suit :

Christophe Rebetez Président, Oron	Roger Cordey Vice-Président, Forel	Bard Lorraine Secrétaire
Philippe Michelet Conseiller municipal, Belmont	Jean-François Pugin Syndic, Rivaz	André Kolly Conseiller communal, Montpreveyres
Jean-Paul Demierre Conseiller municipal, Bourg-en-Lavaux	Mauro Contardo Conseiller municipal, St-Saphorin	Pierre-Vincent Baechler Conseiller communal, Oron
Jean-François Chevalley Conseiller municipal, Chexbres	Jean-Claude Rochat Conseiller municipal, Savigny	Patrick Chatelan Conseiller communal, Paudex
Sonia Hugentobler Conseillère municipale, Jorat-Mézières	Monique Ries Conseillère municipale, Servion	Raphaël Durgniat Conseiller communal, Puidoux
Alain Amy Conseiller municipal, Lutry	Claudine Gygi Conseillère communale, Belmont	Gérald Cuche Conseiller communal, Pully
Marc Visinand Conseiller municipal, Maraon	Charles-Henri Duboux Conseiller communal, Bourg-en-Lavaux	Massimo Marinelli Conseiller communal, Rivaz
Carol Gachet Conseillère municipale, Montpreveyres	Philippe Biavati Conseiller communal, Chexbres	Éric Fasquel Conseiller communal, St-Saphorin
Monique Ryf Conseillère municipale, Oron	Raynald Cordey Conseiller communal, Forel	Ralph Brühlmann Conseiller communal, Savigny
Jean-François Spring Conseiller municipal, Paudex	Andréa Carbonara Conseiller communal, Jorat-Mézières	Hermann Olivetta Conseiller communal, Servion
Jean-Rémy Chevalley Conseiller municipal, Puidoux	Philippe Sandoz Conseiller communal, Lutry	
Lydia Masmejan Conseillère municipale, Pully	Daniel Jungen Conseiller communal, Maraon	



Passeport vacances

La Commission de gestion législature 2021-2026

Les délégués de la Commission de gestion sont élus par le Conseil intercommunal.
La Commission est composée comme suit :

Membres	
	Gérald Cuche Conseiller communal, Pully
	Ralph Brühlmann Conseiller communal, Savigny
	Pierre-Vincent Baechler Conseiller communal, Oron
Suppléant	
	Jean-Rémy Chevalley Conseiller municipal, Puidoux

Les buts sont de vérifier le budget et les comptes. Elle a pour objectif d'effectuer un rapport à l'intention du Conseil intercommunal ainsi que des Municipalités. Elle peut également visiter chaque service durant l'année.



Equipe de cuisine

Apéro dînatoire Rapport Bat - Lutry

Le Comité de direction législature 2021-2026

Le Comité de direction (CODIR) est composé comme suit :

Président	Jean-Marc Chevallaz Conseiller municipal, Pully
Vice-président	Daniel Métraux Conseiller municipal, Savigny
Membres	Christophe Chappuis Conseiller municipal, Rivaz
	Céline Dillner-Reichen Conseillère municipale, Paudex
	Roland Galley Conseiller municipal, Jorat-Mézières
	Nathalie Greiner-Meylan Syndique, Belmont-sur-Lausanne
	Claude Küng Conseiller municipal, Montpreveyres
	Patrick Sutter Conseiller municipal, Lutry
	Anne-Cécile Uldry Conseillère municipale, Oron



Donnée d'ordres lors du contrôle des alarmes fédérales

Compagnie 3

Conseil intercommunal

Durant l'année 2024, le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises :

Le 16 mai 2024 à Puidoux avec à l'ordre du jour les préavis :

- 01/2024 : Comptes 2023
- 02/2024 : Rapport de gestion 2023

Le 10 octobre à Paudex, avec à l'ordre du jour le préavis :

- 03/2021 : Budget 2025

Comité de direction

L'exécutif de l'association de communes s'est réuni à trois reprises en séances ordinaires du Comité directeur (CODIR). Les sujets traités étaient les affaires courantes.

Le Président M. Jean-Marc Chevallaz a participé aux séances ordinaires des Présidents des CODIR Vaudois à Gollion. Il a également participé à plusieurs séances concernant le projet de réorganisation de la PCi vaudoise "Opération TETRIS" et du contrôle des comptes du fond cantonal.

Commission de gestion

La Commission de gestion et des finances s'est réunie à deux reprises afin de préparer les rapports de gestion, des comptes et du budget pour le Conseil intercommunal.



Travail d'état-major

Cours de la compagnie 1

FINANCES

Le Conseil intercommunal se réunit deux fois par an pour l'approbation des comptes de l'année écoulée, du rapport de gestion et pour l'adoption du budget de l'année suivante. Ce domaine est géré en collaboration avec Mme Ariane Jordan, responsable des finances de la commune d'Oron et de la commission de gestion que nous remercions.

		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges	CHF	1'823'834.60	1'866'200.00	1'832'845.32
Participation des communes	CHF	1'511'100.00	1'514'900.00	1'514'900.00

Population	2022	64'479
	2023	65'135
	2024	65'729

Le coût par habitant comprend également la participation au fond cantonal. Ce dernier est alimenté par toutes les communes vaudoises à hauteur de CHF 6.50 par habitant. Il finance, d'une part, les prestations de la protection civile dans le cadre des cours de répétition et en situation d'urgence, d'autre part, les achats pour le renouvellement de l'équipement, du matériel d'intervention et de télécommunication. Ce coût est fixé par l'Assemblée des Présidents des Comités de direction sur proposition du Service et du Conseil d'état.



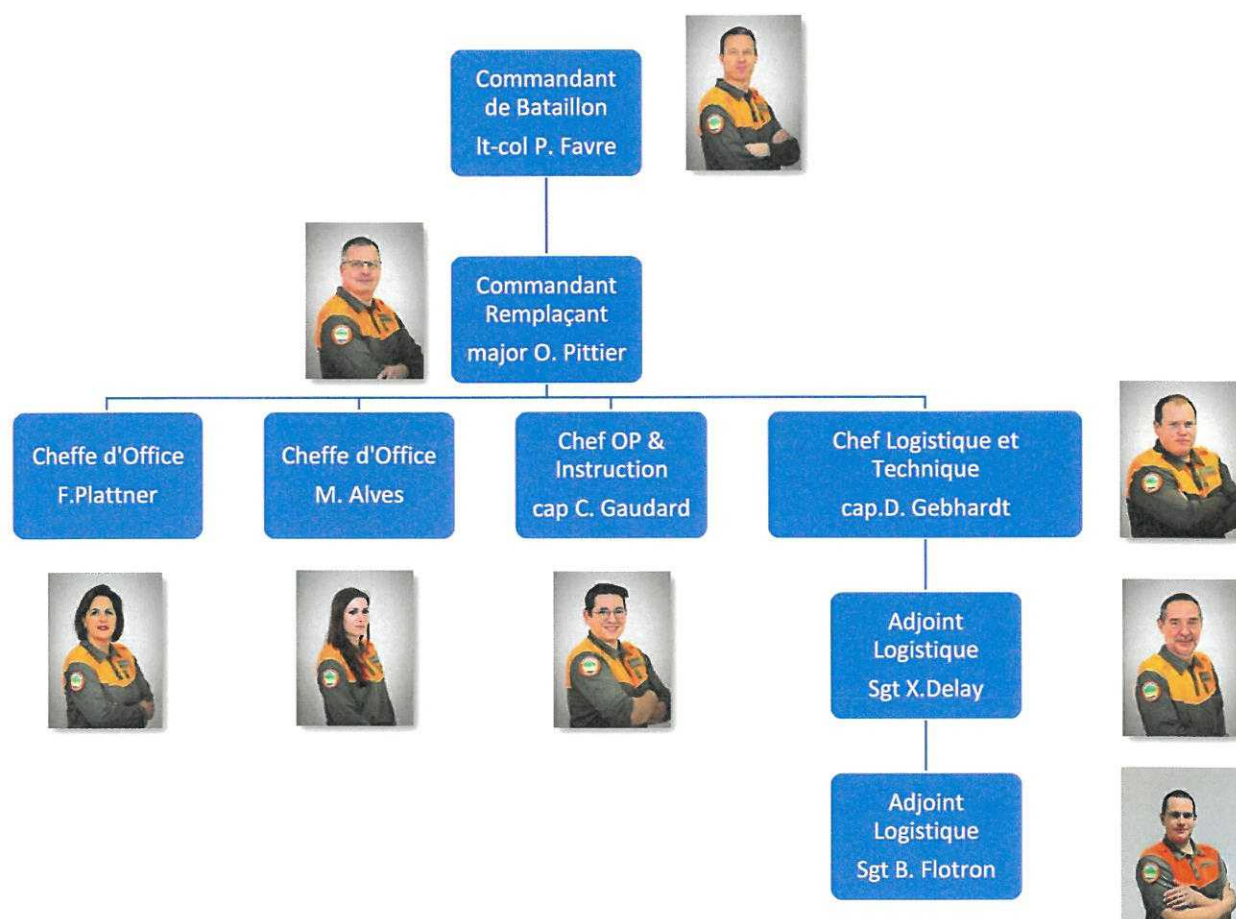
Engagement en faveur de la commune d'Oron lors du Tour de Romandie

Gestion du poste de commandement avec les partenaires

BATAILLON LAO

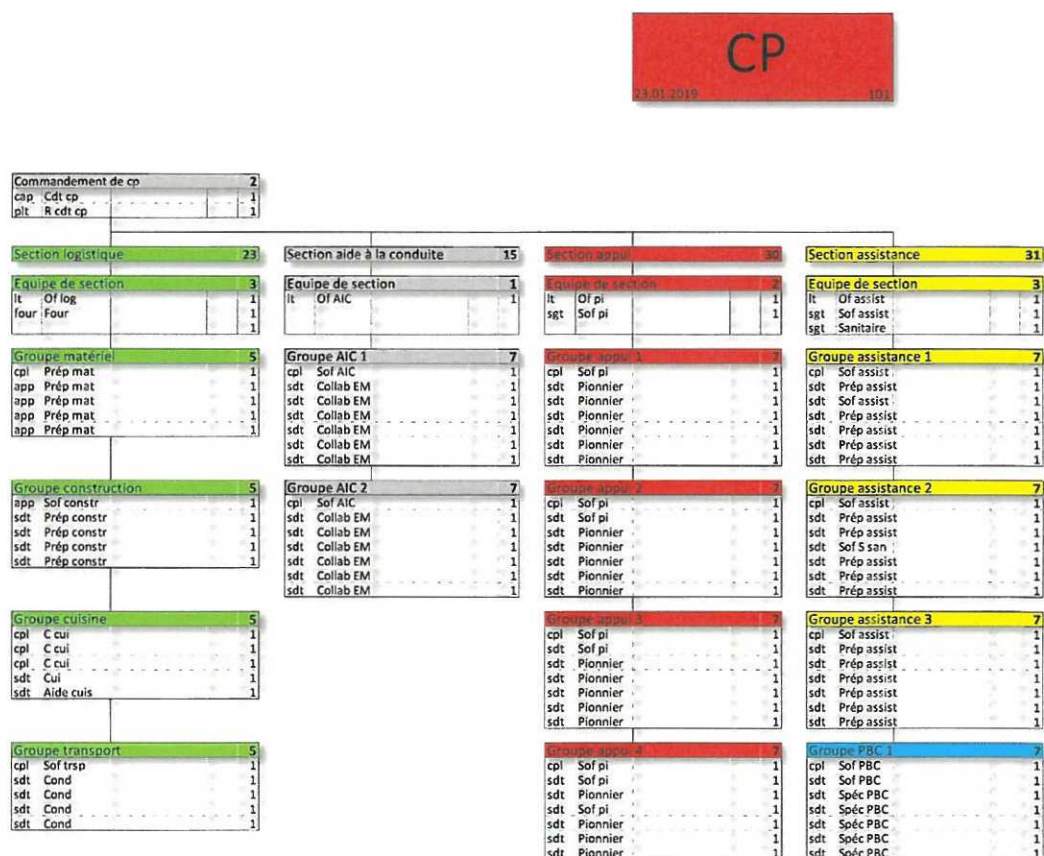
Le personnel professionnel

L'ensemble de l'encadrement professionnel de l'ORPC qui assure les affaires courantes au fil de l'année et la conduite lors d'intervention. Les huit collaborateurs représentent un équivalent de 7,4 ETP.



LES COMPAGNIES

Le bataillon est articulé en 3 compagnies, pour un effectif de 303 hommes théorique.



Chaque astreint est incorporé dans un groupe d'alarme à l'issue de sa formation de base. La formation d'intervention régionale (FIR) peut être mise sur pied dans l'heure. Ses membres sont incorporés sur une base volontaire, portent un pager. Les membres de la formation d'appui régionale (FAR) entrent en service dans les 6 heures suivant l'alarme.

Effectif

Effectif au 31.12.2024	311
Libération au 31.12.2024	46
Effectif au 01.01.2025	265

Effectif FAR 2025 205

Effectif FIR 2025 60

MISSIONS

Vous trouverez dans ce chapitre les missions de base des différents domaines.

Aide à la conduite

Pour accomplir ses tâches, l'organe de conduite doit disposer d'un personnel rompu aux activités relevant de l'aide à la conduite. La protection civile met à sa disposition pour cela le personnel des services du suivi de la situation, de la télématique.

Assistance

Il s'agit notamment d'accueillir, encadrer, évacuer et assurer un hébergement à des personnes sinistrées qui peuvent également être des personnes à mobilité réduite. Notre organisation peut en cas d'interventions en situation d'urgence disposer des constructions protégées ou de locaux publics.

Pionnier

L'appui est le domaine dont l'éventail des tâches est le plus large. Il se charge surtout de missions de soutien au profit des quatre autres organisations partenaires, en particulier lors de sinistres majeurs, de catastrophes en situations d'urgence. Il intervient soit de manière autonome, soit en collaboration avec d'autres éléments. S'agissant de travaux de remise en état, l'exigence posée à l'appui est d'intervenir rapidement, en particulier pour éviter les dommages consécutifs à une inondation, une tempête, une avalanche ou à d'autres sinistres d'origine naturelle.

Protection des biens culturels (PBC)

Il s'agit de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les institutions culturelles, les personnes privées ainsi que les communes pour créer un inventaire et les plans d'évacuation des biens à protéger dans le district.

Logistique

C'est un vaste domaine, les tâches principales sont d'assurer les transports, la subsistance, la comptabilité, effectuer l'inventaire, l'entreposage, la maintenance et la mise à disposition du matériel. Mais aussi d'entretenir et exploiter les constructions et procéder au contrôle des abris privés. Sans eux un exercice ou une intervention serait bien compromis.

SERVICE DE PIQUET

Un service de piquet est assuré toute l'année par du personnel de milice et professionnel. Ce service est principalement déclenché à la demande des partenaires feux bleus. Il permet d'offrir un appui en personnel et/ou en matériel dans le cadre d'opérations d'urgence. Les communes peuvent également déclencher le service de piquet, avec l'accord du Canton.

En cas d'engagement, l'officier de piquet est la personne de contact pour les partenaires. Il définit les besoins et modalités d'engagement de l'ORPC, en collaboration avec le SSCM. En cas de besoin important en personnel, les astreints incorporés à la FIR sont alarmés en priorité.

Les astreints peuvent intervenir en soutien de la police, pour la mise en place de déviation autoroutière en cas d'accident, lors de recherche de personne (battue) ou lors des visites aux personnes nécessitant une attention particulière (plan canicule). Le soutien aux SDIS peut avoir lieu lors d'opérations mobilisant de grands moyens dans la durée, comme lors d'inondations et d'incendies importants. Cet appui peut se traduire par la préparation de repas, la mise à disposition de matériel et de personnel pour la surveillance d'installations.

Personnel professionnel	Personnel de milice
En semaine de 06h00 à 18h00	En semaine de 18h00 06h00
La nuit et le week-end en appui au personnel de milice	Le week-end
Major Olivier Pittier Commandant remplaçant	Capitaine Yves Lopes Commandant de compagnie
Capitaine Christophe Gaudard Chef instruction & opérations	Plt Pierre-Vincent Baechler Commandant remplaçant de cp
Capitaine Didier Gebhardt Chef technique & logistique	Cedric Jaccotet Of EM



Exercice sur la piste de la Rama Lausanne

Compagnie 2

INSTRUCTION

Les services PCi

Les personnes astreintes incorporées directement après le recrutement suivent l'instruction de base au plus tôt à partir du jour où elles atteignent l'âge de 18 ans mais la terminent au plus tard à la fin de l'année au cours de laquelle elles atteignent l'âge de 25 ans. L'instruction de base dure 12 jours avec un week-end généralement non travaillé. Les 4 premiers jours consistent à de l'instruction générale identique à chaque filière. Suivent 5 jours d'instruction spécifique par filière qui se terminent avec un exercice d'engagement.

Après l'instruction de base, les personnes astreintes sont convoquées chaque année à des cours de répétition de 3 à 21 jours. Les cours de répétition servent notamment à atteindre et maintenir la disponibilité opérationnelle de la protection civile. Les interventions en faveur de la collectivité sont effectuées sous forme de cours de répétition.

Les personnes astreintes appelées à exercer une fonction de cadre suivent une instruction pour chaque fonction. L'instruction des cadres comporte une partie théorique et une partie pratique. Elle dure 19 jours au plus.

COURS DE RÉPÉTITION

COURS DE CADRES

Les cours de cadres sont l'occasion pour les commandants de compagnie, des officiers et sous-officiers de se pencher sur les documents de cours, sur la planification des services, ainsi que sur les engagements particuliers, tels que l'essai fédéral d'alarme et les interventions en faveur de la collectivité.

ESSAI FEDERAL D'ALARME

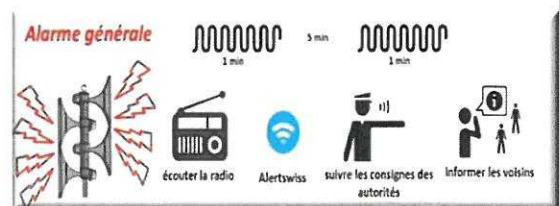
Comme chaque premier mercredi du mois de février, sous la conduite du domaine du suivi de la situation et la télématique ont procédé aux contrôles.

Le test des sirènes a été réussi. Quelques petits problèmes sont en effet survenus qui ont été signalés à la division cantonale responsable afin de prendre les mesures nécessaires pour la remise en conformité.

Conformément aux instructions de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) les sirènes fixes sont équipées du nouveau système POLYALERT et télécommandées par ce dernier afin d'assurer la transmission de l'alarme à la population.

Le déclenchement des sirènes est assuré par le centre d'engagement et de traitement (CET) de la police cantonale vaudoise et/ou par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Selon les besoins, un déclenchement manuel peut se faire au pied de la sirène via un interrupteur à clé externe.



COMPAGNIES 1-2-3

Les compagnies ont été engagées dans le cadre de leur cours de répétition conformément aux directives cantonales. Les buts fixés ont été établis sur la base d'un ordre général créé par le Chef d'état-major.

Au programme, les objectifs ont été les suivants :

- ✓ Maitriser et appliquer la donnée d'ordres
- ✓ Pour chaque domaine créer des formations flash
- ✓ Créer un exercice au niveau de la section
- ✓ Créer un exercice au niveau de la compagnie
- ✓ Garantir les engagements prévus au profit des différents partenaires
- ✓ Se tenir prêt pour toute autre mission

Le lundi, le but était de rafraichir les connaissances de base des domaines respectifs sous la forme de multiples « modules flash » permettant ainsi d'insuffler du dynamisme aux leçons.

Les mardi et mercredi, sous la conduite des chefs de section, des exercices spécifiques aux domaines ont été élaborés. L'intention est d'élever le niveau de compétence.

Le jeudi, le commandant de la compagnie organise et conduit un exercice d'engagement visant à évaluer l'ensemble des domaines, ce qui permet de déterminer si les enseignements sont correctement assimilés.

Au cours de la semaine, des missions parallèles sont planifiées afin d'organiser comme les essais fédérales des sirènes, les engagements pour le don du sang, les contrôles de diverses constructions, formation en EMS ou alimenter des antennes Polycom pendant 24 heures.

Le vendredi, c'est la journée dédiée à la reddition de l'ensemble du matériel utilisé durant la semaine. Le responsable de l'instruction effectue des entretiens avec chaque chef de section et chaque milicien, dans le but d'obtenir un retour d'expérience sur la semaine écoulée afin d'améliorer les cours à venir. Cela constitue également une occasion propice pour identifier et recruter des cadres en les incitant à assumer davantage de responsabilités. Une démarche similaire est réalisée par le commandant de la compagnie auprès des chefs de section.



Module flash

Mise en service d'une génératrice 20 KWA

QUELQUES CHIFFRES

Jours de service ORPC	
CR typ.10 Art. 53 LPPC) Cours de répartition	2111
IFC Cantonal typ.13 Art. 53 LPPC) CR interne cantonale en lien collab.	377
IFC National typ.14 Art. 53 LPPC) CR interne nationale en lien collab.	0
ISU typ.01 Crise ou état d'urgence	5
Total	2493

Jours de service hors ORPC	
EFB typ.05 École de formation de base	165
Instruction comp. typ.06 Formation spécialité	23
Perfectionnement typ.09 Instruction cadres	11
Cours cadres typ.07 Paiement de gelon	109
Total	308

Total du nombre de jours de service 2801

Nouveaux incorporés

Après le recrutement, les personnes incorporées suivent une instruction de base au centre de compétences à Gollion de 10 jours.

Fonctions de base :

- *Collaborateur d'état-major*
- *Préposé à l'assistance*
- *Pionnier*
- *Préposé aux constructions*
- *Préposé au matériel*
- *Cuisinier*



Cours de la compagnie 1

Exercice antichute

INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITÉ (IFC)

Les activités liées à l'événementiel ont repris de manière importante. Notre région a été sollicitée pour les manifestations suivantes :

Tour de Romandie du 25 avril au 29 avril 2024

Missions : installation et exploitation de l'infrastructure de conduite, couverture radio Polycom, assurer la sécurité et la surveillance sur le parcours de la course, collaboration à la gestion du trafic avec l'appui des polices municipales et exploitation du service de transport, montage et démontage des infrastructures temporaires.

Giron des Musiques à Belmont du 27 au 29 mai 2024

Cette manifestation a rassemblé les fanfares et musiciens de la région, attirant un large public. Notre intervention a consisté au démontage des installations après l'événement.

Xtratrail du 24 au 27 mai 2024

Missions : installation et exploitation de l'infrastructure de conduite, couverture radio Polycom, assurer la sécurité et la surveillance sur le parcours de la course, collaboration à la gestion du trafic temporaires avec l'appui des polices municipales, exploitation du service de transport, montage et démontage des infrastructures.

Camp de l'ARFEC du 2 au 12 août 2024

Le Camp de l'ARFEC s'est déroulé en présence de la milice sur base de volontariat avec des mesures sanitaires strictes, permettant d'accompagner les enfants atteints du cancer ainsi que les fratries (frère ou sœur). Durant une semaine avec deux week-ends inclus, des enfants malades, encadrés par le personnel soignant, ont été pris en charge par la Protection civile afin de permettre aux parents un petit moment de repos, et aux enfants un séjour hors de leur encadrement usuel. Ce camp est rempli de moments forts, parfois durs, mais enrichissants pour tous.

Lausanne Marathon du 25 au 28 octobre 2024

Cette course, au départ de Lausanne, traverse tout le Lavaux. La Protection civile a pour mission de sécuriser le passage des coureurs par la fermeture des routes.

INTERVENTIONS EN SITUATION D'URGENCE (ISU)

En 2024 notre organisation n'a pas été mobilisée, toutefois un astreint, a été engagé pour la livraison du matériel pour les PRU.

LOGISTIQUE

Constructions

L'ORPC LAO n'est propriétaire d'aucune construction néanmoins, les postes de commandement (PC), d'attente (po att), construction sanitaire protégée (CSP) ainsi que les locaux de stockage pour le matériel sont à disposition de notre entité. Pour faire suite à la baisse de nos effectifs, un nouveau plan de stationnement a été étudié pour la période 2025-2034. La conséquence de ce remaniement les constructions plus utiles à notre organisation seront remises aux communes ce qui permettra d'augmenter le taux de couvertures des places protégées. Cependant, il faudra trouver un accord afin de garder des locaux pour y entreposer notre matériel.

PC II réd / PO att II, Belmont

Construction qui se trouve à la route d'Arnier 2 est le centre principal pour la PBC et y loger un détachement en cas d'urgence et l'entreposage de matériel.

PC II / PO att II, Bourg-en-Lavaux

Le PC qui se trouve à la Place de la gare 8 est le départ pour certain engagement IFC et de l'entreposage du matériel.

CSP / PC II réd / PO att II, Chexbres

Construction qui se trouve au chemin de Praz Routoz 2 est une réserve pour y loger une compagnie en cas d'urgence.

PC III / Po att II, Forel

Construction située à la Cornes de Cerfs est utilisée pour l'entreposage du matériel.

PC II réd, Mézières

La construction située au Collège du Raffort est utilisée pour l'entreposage du matériel et d'un véhicule.

PC III / Po att III, Puidoux

Construction située sous le bâtiment communal est utilisée pour l'entreposage du matériel.

PC I, Pully

Construction située à l'Avenue du Collège, n'est actuellement pas utilisée.

Po Att I, Pully

Construction située au Chemin de la Damataire 13 est utilisée pour l'entreposage du matériel.

CSP, Pully

Construction située au Chemin des Vignes 20 est utilisée pour les formations et le ravitaillement de la troupe lors des cours.

Po Att II, Pully

Construction située à la Place de la Clergère 15 est utilisée pour les formations, le ravitaillement de la troupe lors des cours, c'est également notre lieu d'entreposage du matériel principal.

Po Att II, Pully

Construction située à la Rte du Stand 1 est utilisée pour l'entreposage du matériel.

PC II / Po att II, Savigny

Construction située à la Rte de Mollie-Margot est utilisée pour y loger une compagnie en cas de situation d'urgence.

Contrôles des abris privés (CPA)

Avec l'aide de la milice, deux cours ont été dédiés pour contrôler l'état des abris pour le résultat suivant :

SERVION	SAVIGNY	SAINT-SAPHORIN (LAVAUZ)	RIVAZ	PULLY	PAUDOUX	PAUDEX	ORON	MONTREVEYRES	MARACON	LUTRY	JORAT-MEZIERES	Forel (Lavaux)	Chexbres	Bourg-en-lavaux	BELMONT-SUR- LAUSANNE
En ordre				85		9	1	1		101			1	16	
Pas contrôlé				64	4					45				13	
Défaut mineur				5						1					
Défaut grave				25	2					23				7	
Défaut en suspens		1		3											
Contrôle annoncé				1						2					
Contrôle prévu				64			1								
Total		1		247	15	2	1	172	1	36	1				



Cours CPA

Donnée d'ordres

MATERIEL & EQUIPEMENT

Désormais, tous nos astreints sont équipés de la nouvelle tenue 15. Un espace a été dédié à la construction de la Clergère pour contrôler les équipements pour les sacs antichute – sangles (spanset) et câbles pour les tires-forts. Les génératrices 27 KVA cantonales ont été équipées de nouvelles prises IP 55.

Afin de finaliser le concept INOPIA, tout le matériel qui nous a été fourni par le canton notamment les panneaux de signalisation avec leurs supports en béton ainsi que les radios, a été livré aux communes.

Le personnel professionnel de la logistique a suivi plusieurs formations certifiées afin d'assurer le contrôle des échelles, du matériel antichute, des sangles et câbles. Dans la continuité une formation sur le contrôle électrique sera effectuée. Ces formations visent à garantir de mettre à disposition du matériel sécurisé à la milice tout en permettant également de réaliser des économies.



Matériel pour les PRU

Livré dans toutes les communes

VEHICULES

Au 31 décembre, l'ORPC possède 11 véhicules, pour une capacité de transport totale de 79 personnes. Le Pinzgauer 6x6 a été vendu et remplacé par un Mercedes Citan « PUMA 71 »

Dacia Duster	PUMA 01	5 places
Mercedes Citan	PUMA 70	2 places
Mercedes Citan	PUMA 71	2 places
Mercedes Vito	PUMA 80	9 places
Mercedes Vito	PUMA 81	9 places
Mercedes Vito	PUMA 82	9 places
Mercedes Vito	PUMA 83	9 places
VW T5	LAO 05	9 places
Toyota Hiace	LAO 03	9 places
Puch 230	LAO 04	8 places
Puch 230	LAO 05	8 places



Véhicules LAO prêt pour le contrôle des parcours GAM

PROMOTIONS

L'astreint, une fois son école de formation de base (EFB) terminée, peut se spécialiser dans une nouvelle fonction et/ou devenir cadre pour diriger un groupe, une section, une compagnie ou devenir membre de l'état-major.

L'obtention d'un nouveau grade est un signe de reconnaissance des compétences humaines et techniques acquises par la formation et/ou l'expérience. Les promotions et nominations sont le témoignage de la confiance accordée au milicien qui a accepté de se former, de se spécialiser et de prendre des responsabilités.

Liste des promus

Nom	Prénom	Grade	Fonction
Baechler	Pierre-Vincent	Premier Lieutenant	Rpl de Cdt de compagnie
Finocchio	Frédéric	Lieutenant	Pionnier
Goutte	Valentin	Sergent	Pionnier
Freymond	Arnault	Caporal	PBC
Moret	Valentin	Appointé	Pionnier
Pereira	Joel	Appointé	Assistance



CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal

de l'Association « ORPC du district de Lavaux-Oron »

1. vu le rapport du Comité de direction sur la gestion 2024 ;
2. ouï le rapport de la commission de gestion,

décide :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2024,
2. de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 20 mars 2025.

Au nom du Comité de direction

Le président

Le secrétaire

J.-M. Chevallaz

O. Pittier

